

# KERR

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 04 mai 2009

### PARTIE 1

#### Identification du produit et de la société

1.1 Nom du produit

**SUPRASTONE (Green & Yellow)**

1.2 Utilisation du produit/application :

Gypse dentaire.

1.3 Société (nom, adresse et numéro de téléphone pour toute information)

**KERR ITALIA s.r.l.**

Via Passanti, 332

84018 Scafati (SA) - Italie

+39-081-850-8311

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences (conformément à la directive 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08h00 - 17h00, heure d'Europe, GMT+1)

Adresse e-mail : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

### PARTIE 2

#### Identification des dangers

2.1 Classification des dangers (conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)

Aucune.

2.2 Autres dangers

Aucun.

### PARTIE 3

#### Composition/Informations sur les composants

(conformément aux directives 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES DE RISQUE	N° CAS	N° EINECS
aucun	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

3.2 Autres ingrédients qui ne sont pas dangereux

Sulfate de calcium (CaSO<sub>4</sub>), huile de menthe.

**PARTIE 4****Mesures de premiers secours**

- 4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pour enlever les particules. Si l'irritation continue, consulter un médecin.
- 4.2 Traitement en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- 4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiré) : Déplacer la personne à l'air frais.
- 4.4 Traitement en cas d'ingestion (avalé) : Consulter un médecin.

**PARTIE 5****Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : Sans objet. Le produit n'est pas combustible.
- 5.2 Moyens d'extinction interdits : Sans objet.
- 5.3 Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune.
- 5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun.
- 5.5 Equipement de protection spécial : Sans objet.

**PARTIE 6****Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles : Eviter tout contact avec la peau. En cas de formation de poussières, porter un masque anti-poussières homologué.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune.
- 6.3 Méthodes de régénération : Ventiler la zone de déversement ou de dégagement. Utiliser des méthodes de nettoyage ne soulevant pas de poussières (aspirateur) et transférer la substance dans un récipient rescellable pour son élimination. Ne pas balayer à sec.

**PARTIE 7****Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive 98/24/CE)

- 7.1 Précautions d'emploi : Ne pas inhaler la poussière. Le contact avec de l'humidité ou de l'eau entraînera un durcissement du produit.
- 7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Aucune. Le produit n'est pas combustible.
- 7.3 Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et sec, dans le récipient fermé. La présence d'humidité ou d'eau pendant la conservation entraînera un durcissement du produit.
- 7.4 Récipient(s) suggéré(s) : Utiliser les récipients fournis par le fabricant.
- 7.5 Indication pour une conservation combinée : Eviter tout contact avec les acides.
- 7.6 Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit n'est pas considéré comme étant dangereux pour l'environnement.
- 7.7 Autres précautions : Utiliser conformément aux indications.

<b>PARTIE 8</b>	
<b>Contrôle de l'exposition/Protection individuelle</b>	
8.1 Valeurs limites d'exposition :	<b>Sulfate de calcium</b> : <u>TWA</u> : 10 mg/m <sup>3</sup> ; <u>PEL</u> : 5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
8.2 Contrôle de l'exposition	
8.2.1 Mesures de précaution : (conformément à la directive 89/686/CEE et l'article 4 de la directive 98/24/CE)	
Ventilation :	<u>Ventilation du local par aspiration</u> : Appliquer une ventilation générale et une ventilation du local par aspiration conformément aux conditions de sécurité minimums. <u>Ventilation spéciale</u> : Sans objet. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Sans objet. <u>Autre ventilation</u> : Sans objet.
Protection des voies respiratoires :	En cas de formation de poussières, porter un masque anti-poussières homologué.
Protection des mains :	L'utilisation de gants n'est généralement pas nécessaire mais peut être souhaitable dans des environnements de travail spéciaux.
Protection des yeux :	Des lunettes protectrices peuvent être nécessaires pour éviter une irritation des yeux par les particules.
Protection de la peau :	Manipuler en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité.
Autres équipements de protection :	Il est préférable d'utiliser une blouse de laboratoire.
<i>Les mesures énumérées dans ce paragraphe sont à considérer comme des indications et NON comme des prescriptions (89/656/CEE).</i>	
8.2.2 Contrôle de l'exposition dans l'environnement Sans objet.	

<b>PARTIE 9</b>	
<b>Propriétés physiques et chimiques</b>	
9.1 Informations générales	
<u>Aspect</u> : Poudre verte ou jaune.	<u>Odeur</u> : Légère odeur d'huile de menthe.
9.2 Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
<u>pH</u> : Non déterminé.	<u>Densité relative</u> : Non disponible.
<u>Point d'ébullition</u> : Sans objet.	<u>Densité (H<sub>2</sub>O = 1)</u> : Non établie.
<u>Point éclair</u> : Sans objet.	<u>Solubilité</u> : Légèrement soluble dans l'eau.
<u>Inflammabilité</u> : Non inflammable.	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : Non déterminé.
<u>Limite d'explosivité inférieure</u> : Sans objet.	<u>Viscosité</u> : Sans objet.
<u>Limite d'explosivité supérieure</u> : Sans objet.	<u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : Sans objet.
<u>Propriétés d'oxydation</u> : Sans objet.	<u>Taux d'évaporation (n-butane = 1)</u> : Sans objet.
<u>Pression de vapeur</u> : Sans objet.	<u>Point de fusion</u> : Sans objet.
9.3 Autres informations (conformément aux directives 94/9/CE et 1882/2003/CE) :	
<u>Miscibilité</u> : Sans objet.	<u>Conductibilité</u> : Sans objet.
<u>Solubilité dans les lipides</u> : Sans objet.	<u>Groupe de gaz</u> : Sans objet.

**PARTIE 10****Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable.

10.1 Conditions à éviter : Contact avec des acides.

10.2 Matières à éviter (incompatibilité) : Acides.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de soufre et oxyde de calcium (au-dessus de 1450 °C).

Autres précautions :

Produits à polymérisation dangereuse : Ne se produiront pas.

Signification pour la sécurité en cas de changement de l'aspect physique : Sans objet.

Stabilisateurs : Il n'y a pas de stabilisateur dans ce produit.

**PARTIE 11****Informations toxicologiques**

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Non.

Effets et dangers du contact avec les yeux : Les particules peuvent causer des irritations.

Effets et dangers du contact avec la peau : Peut générer suffisamment de chaleur pour causer des brûlures si la peau entre en contact avec de fortes concentrations pendant le durcissement.  
Peut causer une sécheresse cutanée.

Effets et dangers de l'inhalation (respiré) : Les personnes soumises à de grandes quantités de poussière devront quitter la zone en cas d'apparition de gênes : toux, éternuement et irritation nasale causés par la poussière.

Effets et dangers de l'ingestion (avalé) : Risque d'obstruction en cas d'ingestion.

Effets d'une exposition prolongée : Sans objet.

Effets toxicocinétiques : Aucun connu.

Effets sur le métabolisme : Aucun connu.

Données toxicologiques des ingrédients :

<b>Sulfate de calcium</b> (toxicité aiguë) :	LD <sub>50</sub> (voie orale rat)	> 5000 mg/Kg
<b>Huile de menthe</b>	LD <sub>50</sub> (voie orale rat)	2650 mg/Kg
	LD <sub>50</sub> (voie cutanée lapin)	> 5 mg/Kg

**PARTIE 12****Informations écologiques**

Aucun effet dangereux écologique de ce produit n'est connu.

12.1 Ecotoxicité : Non disponible.

12.2 Mobilité : Non disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement) : Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs : Non disponibles.

Données sur la toxicité aquatique d'un seul ingrédient :

Aucune.

**PARTIE 13****Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

**PARTIE 14****Informations relatives au transport**14.1 Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas réglementé.

14.2 Transport aérien (ICAO/IATA)

Le produit n'est pas réglementé.

14.3 Transport par rail/route (RID/ADR)

Le produit n'est pas réglementé.

**PARTIE 15** (Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)**Informations réglementaires**

Aucune.

**PARTIE 16****Autres informations**16.1 Phrases de risque de tous les composants

Aucune.

16.1.1 Phrases de sécurité de tous les composants

Aucune.

16.2 Sources des données principales utilisées pour la compilation de la Fiche de Données de Sécurité :

European Chemicals Bureau (ECB – [www.ecb.jrc.it](http://www.ecb.jrc.it))  
 European chemical Substances Information System (ESIS - [www.ecb.jrc.it/esis](http://www.ecb.jrc.it/esis))  
 ACGIH ([www.acgih.org](http://www.acgih.org))  
 NIOSH ([www.cdc.gov/niosh/](http://www.cdc.gov/niosh/))  
 OSHA ([www.osha.gov/](http://www.osha.gov/))  
 UE ([www.europa.eu/index\\_it.htm](http://www.europa.eu/index_it.htm))  
 IARC ([www.iarc.fr/](http://www.iarc.fr/))  
 NTP ([www.ntp.niehs.nih.gov](http://www.ntp.niehs.nih.gov))

Directives de la Communauté européenne :

67/548/CEE :	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/CE :	Directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/CE :	Deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant, en application de l'article 14 de la directive 99/45/CE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses.
89/656/CEE :	Directive concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (troisième directive particulière au sens de l'article 16 (1) de la directive 89/391/CEE).
89/686/CEE :	Rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle.
94/9/CE :	Rapprochement des législations des Etats membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.
98/24/CE :	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Histoire de modification du document : Première version en conformité avec le Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH).

**AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.**